



Monsieur TABAROT
Ministre des Transports
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 10/07/2026

N/Réf : ZN/LJ/26055

Objet : Fermeture du centre de déneigement du col du Somport à la DIRA

La Directrice de la DIR Atlantique a annoncé la fermeture du centre de déneigement du Somport à compter de la prochaine période de viabilité hivernale.

Les agents du district d'Oloron, soutenus par notre organisation syndicale, sont opposés à cette fermeture, qui aurait des conséquences graves pour les agents, les usagers, et pour la qualité du service public.

Risque de dégradation des conditions de travail, de sécurité et d'efficacité avec une organisation du déneigement moins efficiente, notamment par un allongement des interventions consécutif à un déneigement effectué depuis un CEI plus éloigné et du bas vers le haut du col, occasionnant une usure prématurée des engins et du matériel.

Par ailleurs, ce sujet de préoccupation engendre le mal-être des agents avec la dégradation de leurs conditions de travail, les réorganisations imposées, la survenance de contraintes supplémentaires, la perte de repères professionnels et de fortes inquiétudes pour leur avenir.

Cela se traduira également par la régression du service public due à l'éloignement des moyens d'intervention, des temps de réaction allongés en cas d'intempéries, occasionnant un risque de baisse de la qualité du service rendu aux usagers et surtout le rallongement des délais d'intervention des secours.

Le conseil communautaire de la Vallée d'Aspe exprime sa plus vive opposition concernant le projet de fermeture du centre de déneigement du Somport. Vous trouverez ci-joint une motion adoptée par les élus locaux.

La fermeture du centre aurait également des conséquences économiques majeures.

Elle fragiliserait l'accès à la station du Somport, au centre de Peyranère, aux activités nordiques et à l'ensemble de l'économie touristique de la vallée.



Les commerces, les hébergeurs, les restaurateurs et les entreprises locales supporteraient directement les effets d'une moindre qualité du service alors même que le tourisme constitue l'un des principaux moteurs économiques du territoire.

Au delà de ses conséquences immédiates cette décision enverrait un signal particulièrement négatif aux habitants, aux entreprises et aux investisseurs. Elle alimenterait le sentiment d'abandon des territoires de montagne.

Le conseil communautaire rappelle dans sa motion que l'État ne peut d'un côté, appeler au développement des territoires ruraux et de montagne et de l'autre supprimer progressivement les services publics qui en garantissent la sécurité, l'accessibilité et le développement sans aucune concertation avec les élus.

Vous trouverez également, ci-joint le préavis de grève FORCE OUVRIÈRE adressé à la Directrice de la DIRA.

Nous faisons appel à votre autorité pour mettre fin à une réorganisation des services, qui se ferait au détriment des usagers, des collectivités et de leurs élus, ainsi que des personnels du service.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire général



Zaïnil NIZARALY